

Image not found or type unknown



CONGES MARIAGE ET ADOPTION

Par **chris40**, le 15/01/2014 à 13:23

Bonjour,

Je suis une femme et je viens d'épouser ma compagne qui est enceinte par FIV (donneur anonyme) et doit accoucher de jumeaux en juin 2014. Je vais adopter ces enfants par adoption plénière. Ma compagne a droit à ses congés maternité 12 semaines avant et 22 semaines après. Pour une adoption en étant mariée avec ma compagne ai-je droit à des congés??

Personne pour me répondre ????

En attente

Cordialement

Par **youris**, le 15/01/2014 à 13:54

bjr,

la réponse varie selon votre situation professionnelle (salariés ou autres, secteur privé ou public).

vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2268.xhtml>

cdt